

x

x

x

AFFAIRE N°21 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 408 m2 appartenant à M. Victor FLEURIE, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien-Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien-Gasparin nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 408 m2 appartenant à M. Victor FLEURIE.

L'intéressé est d'accord pour la céder à la Municipalité sur la base d'estimation des Domaines, soit pour le prix de 122 400 FF y compris l'indemnité du locataire qui porte sur 3 600 FF.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de l'immeuble de M. Victor FLEURIE pour la somme de 122 400 FF y compris l'indemnité du locataire.

La dépense sera prélevée au Chapitre 901 article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x

Vu

Saint-Denis, le 6 mai 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J. P. ROUST

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et

des Collectivités locales

P. BLANCHI